



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2026-

Date : **17 JUIN 2026**

Mis en ligne le : **17 JUIN 2026**

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2026-0399

Remise en conformité branchement d'eau potable

Lieu : Avenue Camille Pelletan

Durée : Du 1^{er} au 31 juillet 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2026-0399 du 20 mai 2026, donnant autorisation à la société RTP d'effectuer des travaux de remise en conformité en branchement d'eau potable, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;

Considérant la demande en date du 12 juin 2026, de la société Réseaux Travaux Publics - Avenue de la Roche Fourcade à 13400 AUBAGNE, sollicitant l'autorisation de proroger les travaux, du 1^{er} au 31 juillet 2026 ;

A R R Ê T E

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2026-0399 du 20 mai 2026 sont prorogées du 1^{er} au 31 juillet 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces Publics

